



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Port du casque dans la pratique du ski alpin

Question écrite n° 44141

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le port du casque dans la pratique du ski alpin. Durant les premières semaines de l'année 2022, les stations alpines françaises ont été le théâtre de plusieurs accidents mortels de ski. Ces tragiques événements ont relancé le débat du port du casque dans la pratique du ski alpin. Depuis 20 ans, on dénombre annuellement entre 130 000 et 160 000 accidents traumatiques liés à la pratique de ce sport et 35 % des blessures causées à la tête pourraient être évitées si les skieurs portaient un casque. Selon le système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM), environ 15 personnes perdent la vie chaque année sur les pistes, auxquels il faut ajouter autant de morts non traumatiques. Face au caractère accidentogène de ce sport, de nombreuses signalétiques incitant à la prudence et à la réduction de vitesse sont installées sur les pistes. Cependant, la pratique révèle que de nombreux skieurs n'y portent pas d'attention. Ce comportement peut causer des collisions très violentes pouvant entraîner la mort. Si l'usage du casque est recommandé, la loi ne le rend pas obligatoire. Actuellement, seules certaines organisations encadrant la pratique du ski, par exemple l'École de ski française (ESF), imposent cet équipement de protection à leurs jeunes élèves. Son usage est certes de plus en plus répandu chez les jeunes. Cependant, il reste plus anecdotique chez les plus âgés. Au sein de l'Union européenne, de nombreux États ont légiféré en la matière. C'est déjà le cas en Slovaquie où tout skieur de moins de 15 ans doit porter un casque. En Italie, tout skieur de moins de 14 ans doit utiliser cet équipement de protection sous peine d'une amende de 200 euros. Face à ce constat, de nombreux professionnels de la montagne demandent l'instauration d'une obligation généralisée du port du casque dans les stations de ski françaises. C'est pourquoi elle lui demande s'il entend rendre le port du casque obligatoire pour l'ensemble de la population pratiquant un sport de glisse à la montagne.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44141

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 février 2022](#), page 750

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)